

 <p>Ordre des Architectes conseil francophone et germanophone</p>					
THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	05/04/2019		Cfg-OA

A l'entame de la séance, le Président constate que le quorum requis n'est pas atteint.

Dans l'attente, le Président propose de faire le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 22 mars au CNOA entre les représentants de l'Ordre (assistés de leur avocat) et les représentants des 5 principales compagnies d'assurance.

Le Président clôture les échanges et demande aux membres si 2 points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour dans la rubrique « Divers » :

- un point « POUR INFO » relatif à Batibouw et
- un point relatif à la position du CNOA concernant la proposition de loi sur
- l'assurance obligatoire car il existe une divergence entre la décision du CNOA et l'exécution de cette décision.

Les membres valident l'ajout de ces 2 points.

## 1. APPROBATION DU PV

### 1.1. [Approbation du P-V du 27 février 2019](#)

DECISION : le PV du Cfg-OA du 27 février 2019 est approuvé.

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 2.1. [Chambre wallonne](#)

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### 2.2. [GT « BIM »](#)

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### 2.3. [GT « Marchés Publics »](#)

Lors de sa séance du 6 février 2019, le Cfg-OA a décidé « *de pourvoir au remplacement de monsieur BELLELLO – lequel a remis sa démission en qualité de mandataire de l'Ordre - au sein du GT Marchés Publics et (il) demande au BCBW, lors de la désignation de son remplaçant, de tenir compte du profil recherché, à savoir un mandataire ayant une expérience pertinente dans les « Design & Build » ou les promotions de grande ampleur* ».

Le Conseil de BCBW a communiqué au Cfg-OA les candidatures de messieurs Christian BAYET et Alain DESMYTTER afin de pourvoir au remplacement de monsieur Luigi BELLELLO au sein du GT « Marchés publics ».

Il est précisé que monsieur BELLELLO a accepté et confirmé de participer au GT « Marchés publics » en qualité de consultant externe. Ce dernier a demandé que les dates des réunions lui soient communiquées suffisamment tôt.

DECISION : le Cfg-OA confirme la désignation de monsieur Luigi BELLELLO en tant que conseiller externe du GT « Marchés publics ».

#### **2.4.** GT « Formation complémentaire des stagiaires »

En date du 13 mars 2019, une « déclaration d'intention » relative à la formation complémentaire des stagiaires a été signée par les représentants de l'Ordre, du monde universitaire francophone ainsi que par l'Arib.

L'UWA a refusé de signer la déclaration d'intention et a interdit, sur base de ses statuts, à la FAB de participer à cette signature alors que cette dernière fédération était disposée à signer le protocole.

Suite à cette signature, les travaux se sont poursuivis et un sondage est lancé auprès des stagiaires et maîtres de stage afin de pouvoir cibler au mieux les thématiques qui nécessitent une formation.

Le contenu de ce sondage a été soumis au LENTIC (centre d'expertise de l'Université de Liège) afin de s'assurer que ce dernier soit parfaitement neutre et objectif.

Echéance fixée pour le début de la formation : janvier 2020.

POUR INFO

#### **2.5.** GT « Image de la profession »

En sa séance du 6 février 2019, le Cfg-OA a validé le principe de la création d'un nouveau groupe de travail intitulé « Image de la profession ».

Ce groupe de travail devrait avoir une réflexion globale et sans tabou sur le métier d'architecte ainsi que sur l'avenir de la profession.

Ainsi, les thèmes les plus variés pourraient être abordés tels que :

- l'exclusivité de certains actes réservée aux architectes ;
- l'incompatibilité de la profession d'architecte avec d'autres métiers ;
- la valorisation de l'architecte et la perception de celui-ci dans la société ;
- quel rôle doit réellement jouer l'architecte ;
- comment se positionner par rapport aux contraintes européennes ;
- .....

Et ce GT devrait suggérer des propositions d'actions.

Il est proposé de lancer un appel à candidats et de retenir un représentant par conseil provincial.

DECISION : le Cfg-OA décide de lancer un appel à candidats pour la constitution du GT et de retenir un représentant par conseil provincial.

### 3. JURIDIQUE

#### 3.1. Sociétés

Compte-rendu de la réunion informelle entre le service juridique et les assesseurs juridiques du Conseil de BCBW.

Présentation du modèle de statuts pour les sociétés dites « Laruelle ».

Il est demandé au Cfg-OA d'approuver les adaptations proposées au modèle de statuts pour les sociétés dites « Laruelle ».

POUR DECISION : ce point est mis en suspens.

#### 3.2. Compte-rendu de la réunion SPF Economie sur la mise en demeure CE

1. Seconde mise en demeure de l'Etat belge par la CE concernant la transposition des Directives sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE – compte-rendu de la réunion du 26 février 2019 au SPF économie

Le service juridique passe en revue la seconde mise en demeure de l'Etat belge par la CE concernant la transposition des Directives sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE.

POUR INFORMATION

2. Le règlement sur le Single Digital Gateway a été publié et doit être transposé (transposition phasée).

Il est vivement suggéré de préparer à brève échéance un devis pour que la Belgique puisse éventuellement obtenir des subsides européens.

3. Positionnement face au BREXIT

POUR DECISION : ce point est reporté.

4. Directive proportionnalité

Il est signalé que la Directive proportionnalité a été publiée. Celle-ci devra être transposée pour 2020. Un projet de loi est en cours de préparation.

Chaque projet de loi devra désormais être soumis à une analyse d'impact ! Les législations en vigueur pourront également être réexaminées sur cette base. Le cas échéant, le SPF sollicitera l'Ordre afin de développer un argumentaire solide.

#### 3.3. Courrier du Conseil de BCBW relatif à l'article 52 de la loi du 21 07 2017

POUR DECISION : ce point n'est pas abordé.

#### 3.4. Affaire OA/Thomas & Piron

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

#### 4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

##### 4.1. Désignation de représentants du Cfg-OA pour 2 GT du CAE

Un appel à candidats a été lancé en vue de la désignation de représentants francophones auprès de 2 groupes de travail constitués au sein du CAE (Conseil des Architectes d'Europe) :

1. Public Procurement and Architectural Design Contests WG : ce GT traite des marchés publics et des concours d'architecture.

2 candidatures ont été adressées au Cfg-OA à savoir celles de Monsieur Christian BAYET et de monsieur Norman LAMISSE.

2. Internationalisation and New Business Models Task Force (IBM):

2 candidatures sont parvenues à savoir celles de monsieur Philippe MEILLEUR et de monsieur Norman LAMISSE.

Il est demandé au Cfg-OA de se prononcer sur les candidatures déposées et de désigner les 2 représentants du Cfg-OA auprès des GT concernés.

DECISION : suite aux 2 votes à bulletins secrets, le Cfg-OA désigne monsieur Christian BAYET comme représentant francophone du GT « Public Procurement and Architectural Design Contests WG » et monsieur Philippe MEILLEUR comme représentant francophone du GT « Internationalisation and New Business Models Task Force (IBM) ».

#### 5. FINANCES

/

#### 6. COMMUNICATION

/

#### 7. INFORMATIQUE

##### 7.1. Outil de calcul des prestations

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

#### 8. DIVERS

##### 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Le renon à la location de l'immeuble occupé par les services du Cfg-OA et du BCBW a été notifié par la société COFINIMMO par courrier du 17 décembre posté le 21 décembre.

De nouveaux locaux doivent être trouvés et des recherches sont en cours.

Etat de la situation.

POUR INFO

**8.2.** Nouveau règlement de travail

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

**8.3.** Modification des recommandations du Cfg-OA

POUR DECISION : ce point est reporté.

**8.4.** Assurances

Lors de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> projet de loi relatif à l'assurance obligatoire (loi PEETERS II), l'Ordre a été très peu sollicité. Vu la chute du gouvernement, le projet s'est mué en proposition de loi dont la mouture réceptionnée comporte encore de nombreux points qui posent problème dont le plus important : les entrepreneurs ne sont toujours pas soumis à l'obligation d'assurance !

DECISION : le Cfg-OA décide de demander qu'un projet de courrier établi par le Cfg-OA et auquel est joint une note d'observations conforme à la décision du CNOA soit communiqué au CNOA pour que ce dernier l'adresse aux parlementaires concernés pour le lundi 8 avril au plus tard. Et si tel n'est pas le cas, le courrier sera envoyé via le Cfg-OA.

Il est également décidé de mettre le point suivant à l'ordre du jour du prochain CNOA : exécution des décisions du CNOA.

FIN DE LA REUNION : 17h30.